

XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



Résolution sur la formation professionnelle et technique

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant l'adoption en 2014 au Sommet de Dakar d'une résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique, et des stratégies économique et jeunesse qui favorisent une éducation accessible et de qualité ;

Rappelant que les jeunes et les femmes sont les acteurs du développement les plus marginalisés dans les processus économiques actuels et qu'en améliorant leur accès à une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail et leurs aspirations, la Francophonie peut accroître leur participation à une croissance économique durable et inclusive ;

Reconnaissant l'importance de la formation professionnelle et technique (FPT) pour le développement économique et social de nos pays, notamment l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes ;

Soulignant le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et en particulier du nouvel Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), dans la mise en place de programmes innovants dans le domaine de la formation professionnelle et technique ;

Soulignant également l'expertise de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) qui lançait déjà en 2010 son document de réflexion et d'orientation sur l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique ;

Conscients de l'importance de favoriser l'accès pour tous à une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;

Convaincus que l'offre de formation doit être renouvelée, y compris dans le secteur informel, pour être en adéquation avec les besoins du marché du travail et les aspirations des femmes et des jeunes, et qu'il est souhaitable que l'apprenant soit en relation avec les entreprises (publiques/privées, du secteur formel comme informel) afin de faciliter son insertion professionnelle ;

Reconnaissant l'utilité de tenir compte des métiers et des secteurs économiques porteurs dans l'orientation scolaire ;

Nous engageons à :

Encourager l'OIF, notamment à travers l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), ainsi que la Confémen à contribuer à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles en matière de formation professionnelle et technique en appuyant les États et gouvernements dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces politiques et stratégies ;

Soutenir l'identification des métiers et des secteurs économiques porteurs et des besoins du marché du travail en matière de compétences par la mise en place de dispositifs nationaux de veille économique et sectorielle basés sur les besoins réels, contribuant ainsi à améliorer l'employabilité et l'auto-employabilité des jeunes et des femmes ;

Favoriser la mise en place de dispositifs de financement de la FPT associant acteurs publics et privés pour un renforcement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation et encourager les synergies entre acteurs publics, entreprises, branches professionnelles, partenaires techniques et financiers pour optimiser les ressources mobilisées par chacun de ces acteurs ;

Appuyer la mise en place de dispositifs de partenariat État/secteur privé pour co-gérer, co-financer et co-évaluer les dispositifs de FPT ;

Soutenir la création d'un système fonctionnel et équitable de certification et de qualification de la formation professionnelle et technique qui assure ainsi les employeurs publics et privés des compétences des bénéficiaires ;

Donner une place de choix à la formation en présentiel et à distance des enseignants en pédagogie et sur le plan technique tout en soutenant l'inclusion ponctuelle d'enseignants issus des entreprises dans le milieu de la formation ;

Contribuer à offrir aux femmes et aux jeunes les mêmes opportunités de formation technique et professionnelle et à accroître la mixité des formations professionnelles ;

Appuyer la coopération entre États et gouvernements membres à travers l'échange d'expertise entre acteurs publics et privés, en particulier entre les branches professionnelles.